



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
RÉGION CENTRE

Développer la ressource bois énergie et valoriser les haies agricoles pour une gestion durable du bocage

L'expérience du Pays Berry Saint Amandois

Récolter de l'énergie renouvelable tout en réduisant le coût d'entretien du bocage, c'est possible. Cette idée, utile à la gestion durable du bocage, se développe largement dans les régions bocagères depuis quelques années. C'est pourquoi, une démarche pour la création d'une filière d'approvisionnement en bois déchiqueté issu prioritairement des haies est en cours de réalisation dans le Pays Berry St-Amandois depuis 2008, secteur du Boischaud Sud.

Des besoins locaux exprimés en terme de gestion du bocage

Le paysage de bocage constitue un élément identitaire fort pour les habitants du Pays Berry Saint-Amandois : la préservation du paysage et du patrimoine bocager est une attente locale indéniable sur ce territoire.

En parallèle, l'absence de valorisation économique de la haie au regard du temps passé ou des frais engagés, conduit l'agriculteur à la gérer par contrainte. On constate une disparition progressive du bocage sur certains secteurs du territoire.

Un groupe local s'est alors créé pour réfléchir à la mise en œuvre d'une filière d'approvisionnement en bois déchiqueté. La création de cette filière a pour vocation de répondre à la problématique locale de gestion du bocage.



Maintenir le bocage et contribuer au développement économique du territoire

Une haie, en plus de son rôle paysager et écologique, peut devenir une source d'énergie pour le territoire par la production de bois énergie.

Mettre en œuvre une filière locale de production et de vente de bois déchiqueté a pour effet de développer une dynamique territoriale qui passe simultanément par :

- le renforcement de l'offre de services à la population,
- la création d'emploi, et d'activité, en milieu rural,
- la diversification des exploitations agricoles,
- le maintien du patrimoine bocager.

La filière de production de bois déchiqueté prendra forme grâce à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). La SCIC est une nouvelle structure juridique dont le but est de proposer un dispositif adapté à la création d'activité utile à l'ensemble des acteurs d'un territoire rural. La SCIC permet ainsi, par une judicieuse association entre forme coopérative et forme commerciale, d'impliquer dans le développement d'une activité économique l'ensemble des parties prenantes : initiateurs, salariés, collectivités locales, bénéficiaires et financeurs.



LES ETAPES DE CONSTRUCTION DE LA FILIÈRE

1. L'année 2008 : une année pour informer et mobiliser l'ensemble des acteurs

Réunion des acteurs autour de la problématique de gestion du bocage pour échanger et juger de l'intérêt de la filière.

Réalisation d'une étude sur « l'évaluation de la ressource mobilisable en bois déchiqueté dans le bocage du Pays Berry St-Amandois ».

Une manifestation organisée en Novembre 2008 nommée « Ça chauffe dans le bocage » pour faire la promotion de la filière.

2. L'année 2009 pour passer à l'action : un groupe de travail constitué par des acteurs locaux motivés pour le montage juridique de la société (SCIC).

Le but de la SCIC est la structuration de la filière d'approvisionnement en bois déchiqueté d'origine bocagère pour l'essentiel (la production dans les autres secteurs est complémentaire).

La force de la SCIC est le multi partenariat : agriculteurs, collectivités locales, particuliers, petits propriétaires forestiers, autres associations locales et organismes en lien avec la gestion du bocage et/ou le bois énergie se regroupent autour d'un projet commun.



UN PROJET D'INTÉRÊT COLLECTIF



Un projet gagnant – gagnant : le maintien du bocage implique une diversité d'acteurs associés à une diversité d'enjeux (enjeux environnementaux, économiques, énergétique,...). Le traduire comme un projet bénéfique à l'ensemble des acteurs du territoire est le principe adopté.

Un partenariat développé, des compétences croisées :

La chambre d'Agriculture du Cher, à la demande du Comité Agricole du Pays Berry Saint-Amandois, accompagne l'initiative depuis son démarrage. Différentes compétences sont sollicitées au sein de la Chambre d'Agriculture (développement local, expertise environnementale liée à la gestion du bocage, expertise liée aux énergies renouvelables).

Le Pays Berry St-Amandois porte le projet auprès des élus, il sollicite les financements par le biais de dispositifs financiers : Leader et Contrat de Pays.

Les principaux partenaires :

L'UDCUMA du Cher intervient dans le domaine du machinisme et de l'aide au montage juridique de la SCIC notamment.

Adefibois Berry, association de développement du bois énergie dans l'Indre et le Cher, apporte ses compétences dans la réalisation des pré-études de faisabilité auprès des communes pour l'installation de chaudières bois déchiqueté, et son appui au montage juridique de la SCIC.

La Chambre d'Agriculture de l'Indre apporte ses compétences dans la gestion sylvicole.

Le groupe projet :

Un groupe local composé d'agriculteurs, d'élus et de chargés de missions travaillent ensemble à la mise en œuvre de la filière.

Pour en savoir plus :

Chambre d'Agriculture du Cher
Service Environnement et Territoires
2701, route d'Orléans - BP10 - 18320 Saint-Doulchard

Tél. : 02 48 23 04 00
accueil@cher.chambagri.fr - www.cher.chambagri.fr

Et dans les autres départements

Retrouvez les coordonnées de votre Chambre d'Agriculture sur www.centre.chambagri.fr



Document réalisé par les Chambre d'Agriculture de la Région Centre dans le cadre du Programme Régional de Développement Agricole 2009 - 2013 avec le concours financier du Cas Dar.